CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mai 1988

• (1110)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le projet de loi C-291, tendant à modifier la Loi sur la Cour suprême (renvois par un lieutenant-gouverneur en conseil).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il s'agit d'une modification à un important aspect de la Loi sur la Cour suprême. La loi dispose actuellement que la Cour suprême du Canada peut être saisie d'un renvoi lui demandant d'interpréter des projets de loi, mais seul le gouvernement fédéral peut introduire le renvoi.

L'objet de cette modification est de permettre également aux gouvernements provinciaux d'introduire des renvois à la Cour suprême du Canada. Somme toute, si la Cour suprême est l'arbitre entre les deux paliers de gouvernement, les deux paliers devraient y avoir également accès. Cette question est fort pertinente actuellement, monsieur le Président, et j'espère qu'elle obtiendra l'approbation de tous les députés.

M. le Président: Nous pouvons dire, je crois, que nous avons certes compris son allusion.

Des voix: Oh, oh!

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

APPUI AU PROJET DE LOI C-51

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre d'électeurs des circonscriptions de Glengarry—Prescott—Russell et de Stormont—Dundas.

Ces Canadiens demandent au gouvernement d'agir rapidement en ce qui concerne le projet de loi C-51, qui vise à réduire le nombre de Canadiens qui meurent en raison de l'usage du tabac.

LA LIGNE DU CN OTTAWA-MONTRÉAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la grande circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

Ils protestent contre les projets du CN de fermer la ligne Montréal-Ottawa, qui traverse ma circonscription. Ils demandent à la Chambre des communes de protester également pour que cette ligne, que le gouvernement et le CN veulent fermer, reste ouverte pour le bénéfice des citoyens de la grande circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

J'appuie cette pétition sans réserve.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'environ 3100 personnes du sud-est de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de protéger les droits de l'enfant en gestation par une loi appropriée.

LA DÉDUCTION FISCALE APPLICABLE AUX HABITANTS DU NORD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter ce matin. La première, conformément à l'article 106 du Règlement, a été jugée valable sur le fond comme sur la forme par le greffier des pétitions.

Elle exprime les inquiétudes des habitants de la localité d'Atikokan dans ma circonscription, du fait qu'ils n'ont pas été inscrits sur la liste d'admissibilité aux dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord. Ils signalent que nombre de localités qui, comme la leur, n'ont pas été jugées admissibles, ont en commun le même genre d'environnement. Étant des localités nordiques isolées, elles doivent payer plus cher l'alimentation, le carburant et le logement et le dégrèvement fiscal a justement été conçu pour alléger les coûts supplémentaires qu'occasionne la vie dans ces localités isolées.